DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

MAIRIE
de
LE BRETHON
03350

Téléphone 04 70 06 83 11

e-mail : mairie.lebrethon@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE BRETHON

Le Conseil Municipal s'est tenu le vendredi 17 avril 2026 à 20h30 Salle du Conseil

L'ordre du jour était le suivant :

-Vote du compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats 2025
- Vote des taux imposition 2026
- Indemnité de fonctions Maire et Adjoints
- Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes du Pays de Tronçais
- Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

Présents: Mmes BUVAT Dominique, CHARMILLON Sylvie, CLAME Béatrice, DEFFNER Christine, MARCON-CLAUX Lydia, Mrs BONNET Pierre, COTTIN Olivier, DE LAMARLIERE Mathieu, GIROUSSE Jonathan
Absent: 0
Absents excusés: Mrs BOULAY Philippe, FRAGNON Ludovic
Pouvoirs: 0
Secrétaire de séance : DEFFNER Christine

PV séance précédente adopté à l'unanimité

2026-036 : Vote du Compte financier Unique (CFU) 2025

Le conseil municipal de cette commune vote le compte financier unique le l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses:	Prévu :	**83 777,05**
	Réalisé :	**75 056,70**
	Reste à réaliser :	**7 888,00**
Recettes:	Prévu :	**83 777,05**
	Réalisé :	**59 829,00**
	Reste à réaliser :	**5 000,00**

Fonctionnement

Dépenses:	Prévu :	**487 505,87**
	Réalisé :	**382 009,95**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes:	Prévu :	**87 505,87**
	Réalisé :	**491 047,09**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-15 227,70**
Fonctionnement :	**109 037,14**
Résultat global :	**93 809,44**

2026-037 : Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mathieu DE LAMARLIERE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 17 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**24 300,27**
- un excédent reporté de :	**84 736,87**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**109 037,14**
- un déficit d'investissement de :	**15 227,70**
- un déficit des restes à réaliser de :	**2 888,00**
Soit un besoin de financement de :	**18 115,70**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**109 037,14**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**18 115,70**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**90 921,44**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**15 227,70**

2026-038: Vote des taux imposition 2026

Suite à l'état de notification des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux de l'année 2026 comme suit:

- taxe foncière bâti : **34,35%**
- taxe foncière non bâti : **29,28%**
- taxe d'habitation : **20,21%**

2026-039 – Indemnité de fonctions Maire et adjoints

Le Conseil Municipal de la commune de Le Brethon,
Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;
Vu la demande de Monsieur le Maire pour abaisser son indemnité à 19,7%,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
Taux en pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la Fonction publique,

- Maire : 19,70%
- 1er et 2ème adjoint : 7,60%

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65311 du budget communal 2026.
- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

2026-040 – Vote du budget primitif 2026

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 497 472,44 euros et en investissement à la somme de 47 026,20 euros et est accepté à l'unanimité.

2026-041 – Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes du Pays de Tronçais

Monsieur le Maire expose :
VU la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 ;
VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 346 du Document III ainsi que 1650 et 1650 A ;
VU les résultats du scrutin ;
Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;
Considérant que les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;
Considérant que cette commission n'intervient qu'en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels ;
Considérant que la commission est composée de 11 membres, à savoir le président de la communauté de communes ou un vice-président délégué et dix commissaires. Un de ses commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale ;
Considérant que la communauté de communes souhaite que ses membres soient le mieux représentés ;
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à proposer 2 candidats titulaires et 2 candidats suppléants qui sont différents de la commission communale et dans la mesure du possible des candidats qui ne sont pas élus au conseil municipal ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE
Article 1 : de proposer les candidats suivants à la communauté de communes du Pays de Tronçais pour constituer la liste qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunal des impôts directs :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
DUPECHOT Jean-Claude	FARFELAN Hélène
CHALMET Jean-Michel	MAUZAT Catherine

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

2026-042 – Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs

Suite aux dernières élections municipales, la direction générale des Finances Publiques demande au conseil municipal de présenter une liste de 24 noms à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.
Le Conseil Municipal,
- PROPOSE en tant que commissaires :

Mme RIZAT Danielle, M. CHALMET Jean-Michel, Mme SARTIN Sandrine, M.DUPECHOT Jean-Claude, Mme FARFELAN Hélène, M. GENEAU DE LAMARLIERE Emmanuel, Mme CLAME Béatrice, M. CLAME Christian, Mme MARCON-CLAUX Lydia, M. COTTIN OLivier, Mme DUCLOITRE Sylvie, M. BAUDET Thierry, Mme BUFFAULT Lise, M. PORTE Patrice, Mme CANIPELLE Mathilde, M. GIROUSSE Sandy, Mme BUVAT Dominique, Mr VINCENT Jean, M. PAULHIAC Florian, Mme BAUDET Christine, M. PLUT Thierry, Mme CHALMET Nadine, Mme BRAUD Chantal, Mme MAUZAT Catherine.

Questions diverses

-L'ouverture de la pêche à l'étang des Ribbons aura lieu le 1er mai 2026.
- Différentes commissions se réuniront prochainement.
- Plusieurs devis ont été demandés pour la création d'un site internet.

La séance est levée à 21h30.

BONNET Pierre	DE LAMARLIERE Mathieu
BOULAY Philippe Absent	DEFFNER Christine
BUVAT Dominique	FRAGNON Ludovic Absent
CHARMILLON Sylvie	GIROUSSE Jonathan
CLAME Béatrice	MARCON-CLAUX Lydia
COTTIN Olivier	